



Avis de réunion pour examiner le rapport d'ingénieur

Loi sur le drainage, R.S.O.1990, c. D.17

-English version on reverse side-

Le 29 juillet 2026

OBJET: Drain municipal Philion

Destinataires: Les propriétaires de terrains touchés par les travaux de drainage proposés, les autorités routières, les propriétaires de services publics et autres parties concernées

Veuillez noter que, conformément aux dispositions de la Loi sur le drainage, le Conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland tiendra une réunion pour examiner le rapport de l'ingénieur préparé pour le drain municipal Philion.

Date: Mercredi 19 août 2026

Time: 19 h

Location: Salle du conseil, 415, rue Lemay, Clarence Creek, Ontario

Le but de cette réunion est d'examiner le rapport de l'ingénieur intitulé : "Philion Municipal Drain – Engineer's Report under Section 78 of the Drainage Act, Revision 02, dated July 17, 2026", préparé par Monica Shade, P.Eng., de Shade Group Inc. Le rapport contient des recommandations relatives aux améliorations proposées au drain municipal Philion et comprend un calendrier des évaluations répartissant les coûts estimatifs des travaux entre les propriétés concernées, les administrations routières et les services publics bénéficiant du drainage.

Lors de cette réunion, un résumé du rapport sera présenté. Le Conseil recevra les commentaires des propriétaires fonciers touchés et des autres parties intéressées et déterminera si le projet doit aller de l'avant et si le rapport doit être adopté à titre provisoire.

Tout propriétaire d'un terrain touché par les travaux de drainage proposés est invité à assister à cette réunion afin d'examiner le rapport déposé auprès de la Cité de Clarence-Rockland.

Si vous n'assistez pas à la réunion pour examiner le rapport, le Conseil pourra procéder en votre absence et prendre une décision concernant le rapport d'ingénieur.

Les commentaires écrits seront acceptés par le Bureau de la greffe jusqu'à 16h le 12 août 2026.

Si votre propriété est touchée par les travaux proposés ou est assujettie à une évaluation en vertu du rapport, vous continuerez à recevoir tous les avis exigés en vertu de la Loi sur le drainage, y compris l'avis de toute séance subséquente de la Cour de révision.

Le rapport de l'ingénieur est disponible sur le site Web de la Cité à l'adresse suivante : <https://www.clarence-rockland.com/en/node/2244>. La page web du projet vise à servir de source centrale d'information pour les propriétaires fonciers, résidents, agences et autres parties intéressées, et sera mise à jour à mesure que les documents du projet seront disponibles. Des copies papier du rapport peuvent être consultées à l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture ou obtenues sur demande.

Si vous avez besoin d'aide pour accéder au rapport ou si vous souhaitez obtenir une copie papier du rapport, veuillez communiquer avec le Bureau de la greffe par courriel administration@clarence-rockland.com ou par téléphone au 613-446-6022, ext. 2300.

Toute question concernant le rapport de l'ingénieur peut être adressée à M. Éric Leroux par courriel lerouxconsultant@gmail.com ou par téléphone au 613-223-9824.

Monique Ouellet, greffière
613-446-6022 poste 2300
mouellet@clarence-rockland.com